

NOTICE D'INFORMATION - SENIOR

LIEN est une association à but non lucratif, qui a pour objet de mettre en relation des jeunes à la recherche d'un logement et des personnes âgées désireuses, d'un peu de compagnie, d'aide aux tâches de la vie quotidienne ou simplement d'un petit complément de revenus.

Il s'agit toujours d'une chambre située dans l'appartement ou la maison du senior.

Une idée qui fait appel à la solidarité, à la bonne volonté de personnes généreuses, dynamiques, conviviales et au volontariat de chacun pour réussir.

Quelle que soit la personne que vous accueillerez chez vous, même si elle vous verse une participation financière, il faudra la considérer d'une certaine manière, comme votre invitée.

Si vous participez à ce projet avec cet état d'esprit vous vivrez une très agréable cohabitation intergénérationnelle.

Conditions d'adhésion : vous devez répondre à certains critères :

- ✓ Etre senior.
- ✓ Etre propriétaire ou locataire
- ✓ Vous disposez d'une chambre libre qui se trouve dans l'ex région de Basse-Normandie
- ✓ Vous avez une réelle volonté d'échange et de partage avec un jeune. La personne accueillie vous offre une présence et peut partager avec vous quelques tâches de la vie quotidienne (mais ne doit pas remplacer les services d'aide à la personne dont vous bénéficiez et/ou dont vous pourriez avoir besoin),
- ✓ Vous et le jeune, êtes des personnes généreuses et ouvertes, et vous avez envie de partager le quotidien pendant un temps préalablement défini, ce qui implique de votre part un minimum d'engagement et de patience.

Votre inscription :

Dans un premier temps, nous vous proposons de vous rencontrer (nous venons à votre domicile) pour visiter la chambre que vous proposez. Nous vous aidons à remplir le dossier de candidature et voir avec vous le profil du jeune qui vous conviendrait.

Nous vous demandons alors de vous acquitter des **frais de dossier de 20€**.

Nous commençons la recherche de la jeune personne dès réception du dossier de candidature et du règlement des frais de dossier.

Après sélection du jeune qui semble le mieux correspondre à vos critères, nous nous rencontrerons tous les trois à votre domicile, afin de faire connaissance et d'établir les règles de vie et la mise en place des différents arrangements envisagés entre vous.

Si vous et votre futur hôte êtes d'accord, vous signerez une convention d'occupation et la charte de l'association que vous vous engagez à respecter.

Il vous sera demandé des frais de mises en relation et de suivi. Ces frais sont destinés à assurer un suivi régulier de votre cohabitation, et nous permettre de rester un interlocuteur présent et actif tout au long de l'année (vigilance auprès de la personne accueillie afin de s'assurer qu'elle respecte bien ses engagements...).

Vous devenez donc adhérent de l'association.

En cas de problème ou de mésentente avec votre hôte, **LIEN** s'engage à tenter une médiation et si elle n'aboutit pas à vous trouver un autre jeune (dans la mesure du possible).

Nous avons besoin de vous, de votre esprit d'initiative, qui, par votre participation à notre projet donnera à cette période de vie un élan nouveau.

Souhaitant que ces lignes aient pu vous renseigner le plus précisément possible sur notre action et en l'attente de vous compter prochainement parmi nos membres, nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Cordialement, l'équipe de « **LIEN** »